

Mairie de Crévéchamps
Monsieur le maire
Michel DIETSCHÉ
20 Grande Rue
54290 CREVECHAMPS

Nancy le, 26/02/2018

Objet : Consultation sur le PLU de Crévéchamps

Dossier suivi par : Lucas Bertrand

Copie : Mr le Président de la CC3M

Monsieur le maire,

La commune de Crévéchamps a arrêté un projet de PLU et sollicité l'avis du Syndicat Mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine.

L'examen des PLU du territoire constitue pour le syndicat mixte un moyen important de s'assurer qu'ils contribuent effectivement à la mise en œuvre des objectifs du SCoT.

Votre projet de PLU respecte les objectifs de préservation de la ressource agricole et forestière du SCoT Sud54 ainsi que ceux concernant la protection et la valorisation de la trame verte et bleue. L'ouverture à l'urbanisation de secteurs en extension est justifiée par le faible potentiel de développement urbain au sein de l'enveloppe bâtie du village. L'ambition de production de logements affichée par la commune de Crévéchamps est en accord avec les objectifs de production de logements et d'optimisation du foncier tels que définis par le SCoT Sud54.

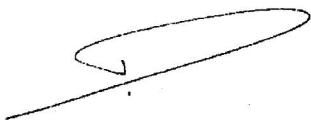
Au regard des éléments énoncés ci-dessus, nous avons le plaisir de vous informer que le syndicat mixte émet un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Crévéchamps.

Dans la perspective de favoriser l'opérationnalité des objectifs d'aménagement durable que nous nous sommes fixés à travers le SCoT, il nous apparaît intéressant que vous puissiez apporter des précisions sur le développement futur de l'entrée Sud de votre commune. L'ensemble des observations formulées par le syndicat mixte sont détaillées dans le document ci-joint.


Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter Lucas Bertrand, en charge du suivi des documents d'urbanisme à la Multipole.

Nous vous prions de croire, Monsieur le maire, en nos salutations les plus distinguées.

Le Vice-président
Filipe PINHO



Le Président
Laurent de GOUVION SAINT CYR



Remarques concernant l'entrée Sud du village (zone AUep) :

- La position en entrée de village de la zone AUep, se superposant à un corridor d'intérêt local à l'interface prairies-verges-forêts identifié par l'Atlas de la trame verte et bleue, confère a priori à ce secteur de forts enjeux de préservation du paysage et de la biodiversité. Les principes d'aménagement de cette zone, au regard de ces éléments, mériteraient de figurer dans le projet de PLU (au sein d'une OAP notamment).

Précisions et clarifications pouvant être apportées au document :

- Compte tenu de la destination de la zone AUep, autorisant les aménagements et constructions à usage d'intérêt collectif, il convient de la retirer de la liste des secteurs pressentis pour être ouverts à l'urbanisation résidentielle (p. 142, RP).
- La dénomination de la zone AUep est à homogénéiser entre les différentes pièces du document (on retrouve la dénomination 2AUep sur la carte p. 2 des OAP, puis 1AUep dans le chapeau de l'article 2 du règlement).
- La carte 14 du rapport de présentation devrait être légendée pour une compréhension complète des éléments de la trame verte et bleue identifiés sur Crévéchamps.
- L'objectif d' « *accueillir plusieurs nouveaux logements de part et d'autre de la voirie* » mentionné dans l'OAP « Entrée de village – Côté Benney » semble erroné car seul le côté nord de la voie est voué à l'ouverture à l'urbanisation.